

Structure du programme et liste des cours**Traduction et connaissances thématiques****(Cheminement: 3)**

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits

Cours obligatoire (6 crédits)

Cours obligatoires (6 crédits)

TRA6026 - Travail dirigé en traduction ou en terminologie (6 crédits)

Travail individuel permettant d'approfondir ses connaissances et de poser un regard critique sur la traduction ou la terminologie. Il peut prendre la forme d'une traduction commentée, d'une étude comparative de traductions ou d'une analyse terminologique, les deux langues de travail étant l'anglais et le français. Ce travail s'effectue sous la direction de l'enseignant désigné.

Cours optionnels (3 crédits)

3 crédits parmi les cours suivants :

TRA6021 - Initiation à l'interprétation

Survol de l'interprétation en tant qu'opération (processus intellectuel et aptitudes mentales) et en tant que profession (exigences de travail et modes d'exécution); familiarisation de l'étudiant avec les aptitudes mentales et verbales nécessaires à l'exercice de l'interprétation consécutive.

Le cours portera sur les éléments suivants : l'interprétation en tant qu'opération intellectuelle, les différents modes d'exécution de l'interprétation, la différence entre interprétation et traduction, la reformulation d'interventions orales d'une durée maximale de deux (2) minutes.

TRA6030 - Mentorat

Traduction, en jumelage avec un(e) mentor(e) traducteur(-trice), de 12 000 mots à raison de 1 000 mots par semaine. Intégration des acquis universitaires dans un contexte de vie professionnelle. Familiarisation avec les normes, règles et responsabilités professionnelles. Offerte sous l'égide de l'OTTIAQ (L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec), l'activité s'étend sur 15 semaines consécutives, dont 12 sont consacrées à la traduction de textes de types différents. Elle est prévue aux sessions d'automne, d'hiver et d'été, et mène, dans le cadre du diplôme universitaire, à l'agrément (titre de traducteur(-trice) agréé(e)). Un Rapport de mentorat, dont les détails figurent dans le Plan de cours, doit être remis à la fin de l'activité.

Cours complémentaires (6 crédits)

Sur approbation du responsable de programme, la personne étudiante choisit 2 cours (6 crédits) thématiques dans un même domaine à l'UQTR ou ailleurs, en présence ou en ligne. Si le cours n'est pas offert à l'UQTR, la personne étudiante fait sa demande en remplissant le Formulaire AEHE.